



## Contrat de construction et caducité

-----  
Par Franck06

Bonjour,

Nous sommes propriétaires à 3 (A B et C) donc en indivision d'un terrain et nous venons d'obtenir un PC pour édifier une maison 2 logements aux seuls noms de A et B. Nous avons signé 2 contrats individuels (un pour A et l'autre pour B) avec un constructeur en CCMI (10 jours dépassés). Difficile d'obtenir un financement individuel ; A B et C doivent emprunter solidairement selon les banques ce qui met A B C en défaut de réaliser le projet. Dans les conditions contractuelles du contrat A (contrat nominatif) doit obtenir un financement et dans le contrat nominatif de B absence de financement bancaire. Question : A et B peuvent-ils dénoncer les contrats sur la base de contrats erronés (donc caduques) puisque PC une maison 2 logements et contrats individuels au nom de A et B signés ?